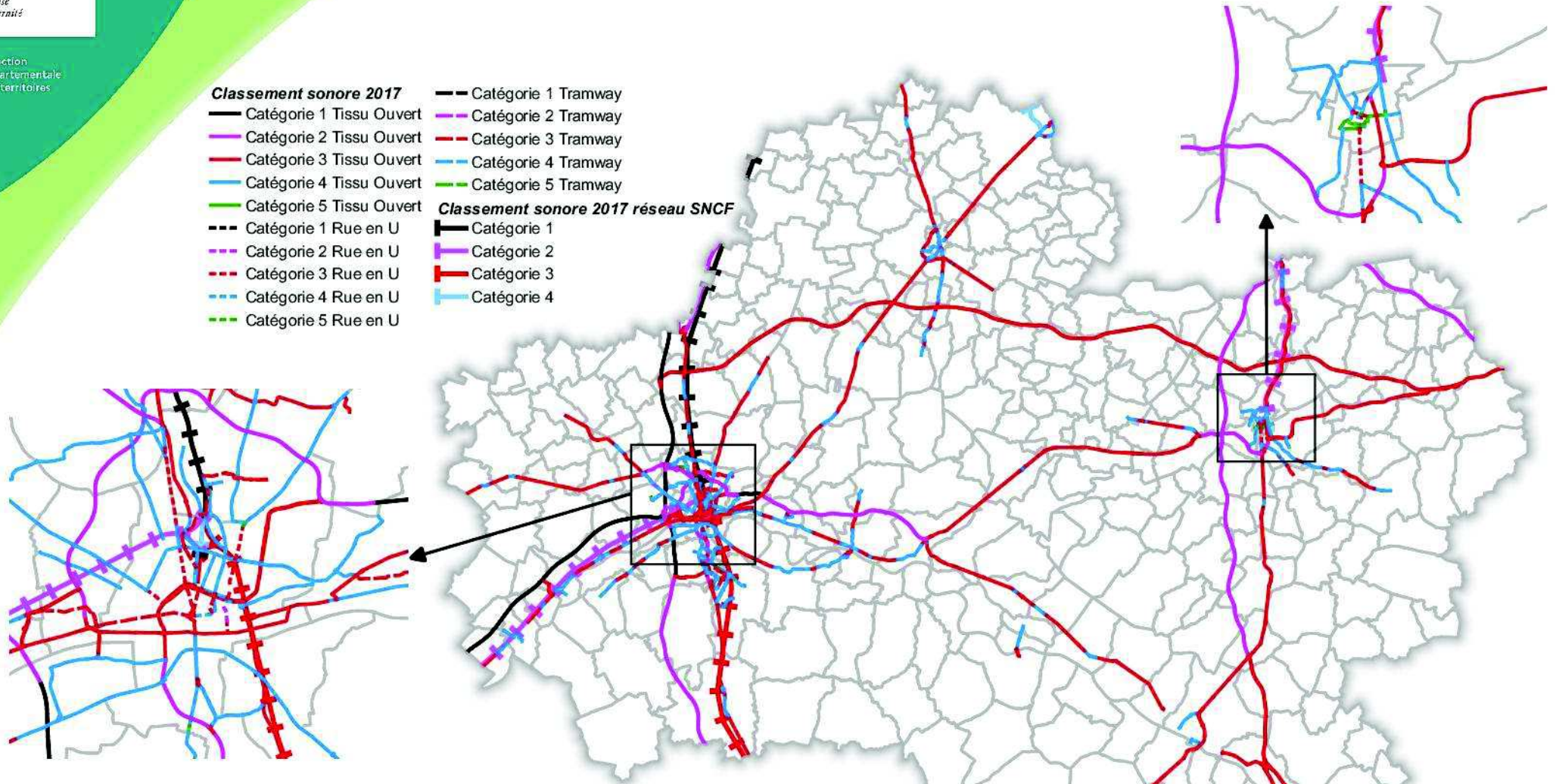


# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Loiret (Arrêté préfectoral du 2 mars 2017)

- Classement sonore 2017**
- Catégorie 1 Tissu Ouvert
  - Catégorie 2 Tissu Ouvert
  - Catégorie 3 Tissu Ouvert
  - Catégorie 4 Tissu Ouvert
  - Catégorie 5 Tissu Ouvert
  - - - Catégorie 1 Rue en U
  - - - Catégorie 2 Rue en U
  - - - Catégorie 3 Rue en U
  - - - Catégorie 4 Rue en U
  - - - Catégorie 5 Rue en U
- Classement sonore 2017 réseau SNCF**
- Catégorie 1
  - Catégorie 2
  - Catégorie 3
  - Catégorie 4



Le classement est établi d'après les niveaux sonores (L<sub>Aeq</sub>) des infrastructures pour les périodes diurne (6h00 à 22h00) et nocturne (22h00 à 6h00).  
L'indicateur, noté "Aeq", représente le niveau sonore énergétique équivalent exprimé en l'énergie reçue pendant un certain temps.

L <sub>Aeq</sub> , 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> , 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1 < L <sub>Aeq</sub> < 76	1 < L <sub>Aeq</sub> < 76	1	d = 300 m
76 < L <sub>Aeq</sub> < 81	71 < L <sub>Aeq</sub> < 76	2	d = 250 m
81 < L <sub>Aeq</sub> < 86	76 < L <sub>Aeq</sub> < 81	3	d = 100 m
86 < L <sub>Aeq</sub> < 91	81 < L <sub>Aeq</sub> < 86	4	d = 30 m
91 < L <sub>Aeq</sub> < 95	86 < L <sub>Aeq</sub> < 91	5	d = 10 m

La largeur est comprise à partir du bord de chaussée de la voie la plus proche pour les routes et à partir du rail extérieur de la voie la plus proche pour les voies de chemin de fer.

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux de référence sont indiquées en dB(A).

L <sub>Aeq</sub> , 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> , 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1 < L <sub>Aeq</sub> < 84	1 < L <sub>Aeq</sub> < 79	1	d = 300 m
84 < L <sub>Aeq</sub> < 89	79 < L <sub>Aeq</sub> < 84	2	d = 250 m
89 < L <sub>Aeq</sub> < 94	84 < L <sub>Aeq</sub> < 89	3	d = 100 m
94 < L <sub>Aeq</sub> < 99	89 < L <sub>Aeq</sub> < 94	4	d = 30 m
99 < L <sub>Aeq</sub> < 104	94 < L <sub>Aeq</sub> < 99	5	d = 10 m

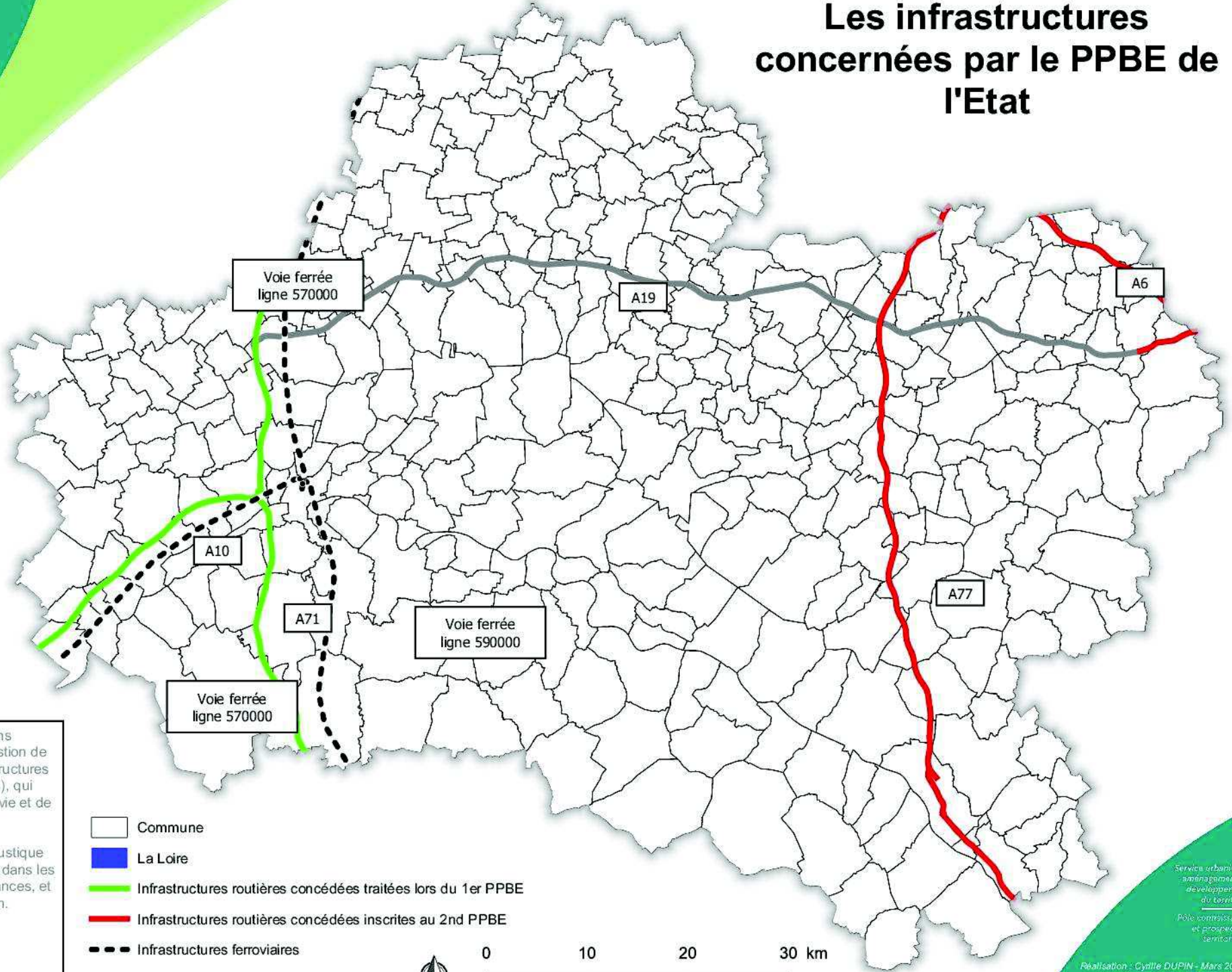
La largeur est comprise à partir du rail extérieur de la voie la plus proche.

Atlas communal





# Les infrastructures concernées par le PPBE de l'Etat



Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est un outil de gestion de l'environnement sonore des infrastructures de transports (routes, voies ferrées), qui vise l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants.

Il repose sur une cartographie acoustique avec identification des points noirs dans les zones les plus exposées aux nuisances, et conduite des mesures de réduction.

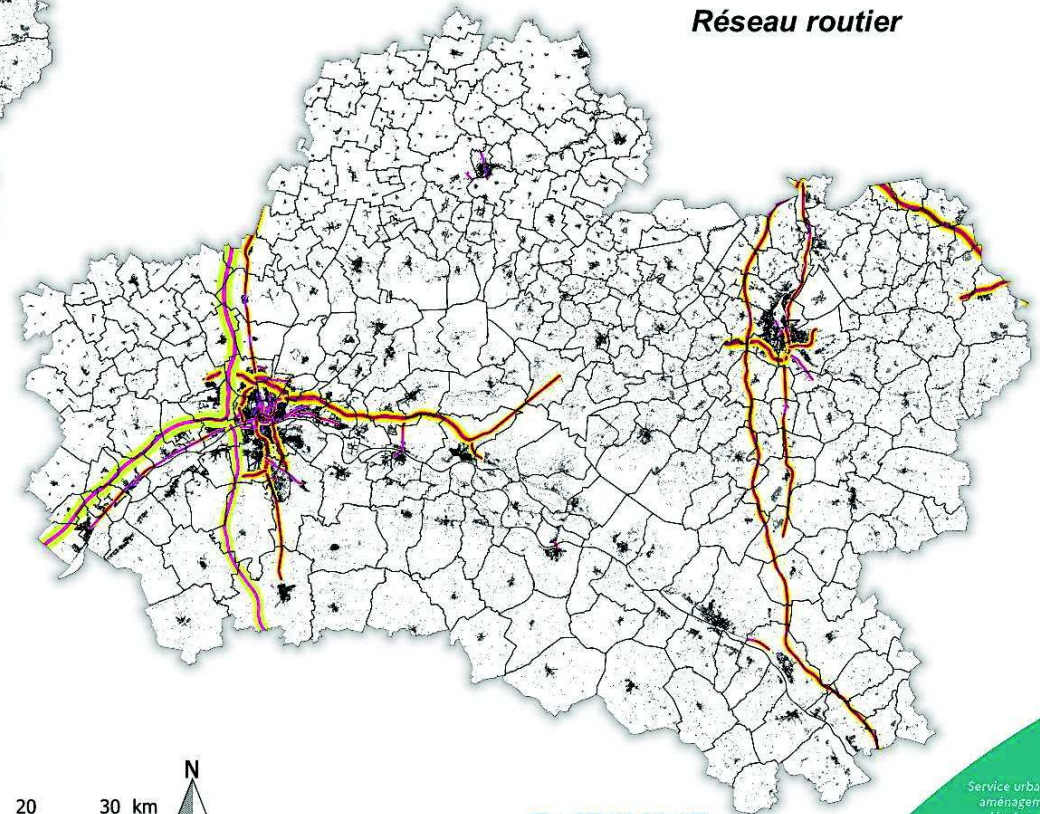
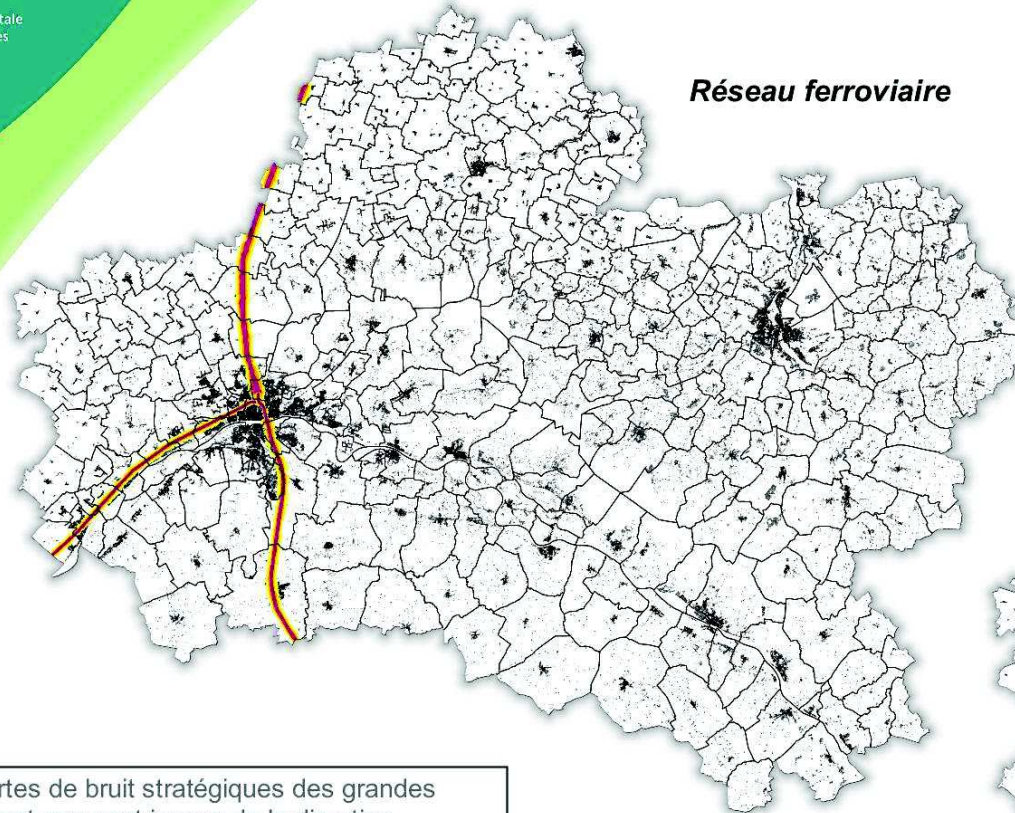
- Il en existe 4 sur le Loiret :
- Orléans Métropole,
  - CA montargoise,
  - Etat, autoroutes et lignes ferroviaires,
  - Département du Loiret

Service urbanisme,  
aménagement et  
développement  
du territoire  
Pôle conseil  
et prospective  
territoriales

Réalisation : Cécile DUPIN - Mars 2017.  
MAJ : Florian Caillard - Janvier 2019  
Sources : DDT45  
Fond cartographique : IGN BD Cartho



# Cartes de Bruit Stratégique 2017 (3ème échéance)



Les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures sont issues de la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation du bruit dans l'environnement.

Elles modélisent les nuisances sonores générées par les infrastructures de transport supportant des trafics supérieurs à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour) ou 30 000 trains par an (82 trains/jour) et évaluent la population touchée.

Elles sont un préalable à la réalisation des plans de protection du bruit dans l'environnement (PPBE) et à la détermination des points noirs du bruit. Elles doivent être révisées tous les 5 ans.

## Type de Classement

Type A	Type C
55-60	>73
60-65	Type C Nuit
65-70	>65
70-75	■ Bati
>75	
Type A Nuit	
50-55	
55-60	
60-65	
65-70	
>70	



Accès carte interactive :



M:\\_NUISANCE\N\_BRUIT\2-Traitement\2017\CBS\2017\_CBS\_045.qgs